



Direction	
des relations internationales	
Université de Strasbourg	

### Présentation du dispositif

Le dispositif de soutien Unistra « Programme court » a pour objectif de promouvoir la mobilité de séjours linguistiques et d'écoles d'été et d'hiver en Europe.

Ce dispositif de soutien Unistra est géré par la Direction des Relations Internationales. Il est attribué en fonction du budget disponible et selon des critères prédéfinis. Il s'agit d'une aide forfaitaire de **150 euros** pour **une mobilité d'une durée minimum d'une semaine** dans l'un des pays éligibles (universités du réseau EUCOR-Le Campus Européen incluses).

Les demandes de financement peuvent être transmises tout au long de l'année universitaire jusqu'au **01/06/2022**.

Le dispositif est ouvert aux mobilités **obligatoires et facultatives** dans les pays éligibles.

Attention : Au vu du nombre de demandes et du budget disponible, l'attribution du dispositif de soutien Unistra n'est pas automatique, même si vous remplissez tous les critères d'éligibilité.

### Critères d'éligibilité

- Être inscrit à l'Université de Strasbourg pour l'année 2021/2022 :
  - **en 4<sup>ème</sup> semestre pour les étudiants inscrits en IUT,**
  - **au minimum en L2 et maximum M2**
  - **en Doctorat**
- Effectuer une **mobilité à l'étranger d'une semaine minimum (école d'été ou d'hiver, séjour linguistique)** validée par l'Université de Strasbourg, dans l'un des pays éligibles, entre le 01/09/2021 et le 31/08/2022.

### Critères d'inéligibilité

- Demander le dispositif de soutien dans le cadre d'une année de césure.
- Demander le dispositif de soutien pour une action de recherche (recherches, projets de recherche).
- Avoir déjà bénéficié du soutien Unistra « Programme court »
- Déposer un dossier incomplet ou ne respectant pas la procédure.
- Bénéficier d'une bourse Erasmus+ pour la mobilité concernée.
- Etudiants inscrits **en DU et DUETI**
- Etudiants inscrits dans une formation hors les murs à l'international au moment de la demande et / ou pour l'année de mobilité

## Critères d'attribution pris en compte par l'Unistra

- Règles de gestion de la mobilité en vigueur dans l'établissement
- Budget disponible
- Durée de la mobilité

## Procédure et calendrier

### 1. Constitution du dossier :

- Toute demande de bourse Unistra doit être transmise **à votre Correspondant Relations Internationales dans votre composante** avec toutes les pièces jointes requises (voir checklist) **au moins 3 semaines avant le début de votre mobilité.**
- Tout dossier directement envoyé à la Direction des Relations Internationales ne sera pas traité.
- Toute demande faite après les dates limites ne sera pas prise en compte et refusée d'office.
- La composante se charge de contrôler la complétude du dossier. Le Correspondant Relations Internationales valide la candidature, appose sa signature et transmet les dossiers de manière dématérialisée à la DRI:
  - **Au plus tard 2 semaines avant le début de la mobilité et avant le mercredi 1er juin 2022**  
Après étude du dossier par la Direction des Relations Internationales, un courriel de notification de décision est envoyé à l'étudiant.

### 2. La semaine suivant le début de la mobilité

L'étudiant devra remplir le formulaire [Attestation de début de mobilité](#) avec la date de début de la mobilité et également le détail de la mobilité (**dates prévisionnelles**).

Une fois la saisie en ligne du formulaire terminée, l'attestation au format pdf sera automatiquement générée. L'étudiant devra la faire dater, signer et tamponner par l'établissement d'accueil\*, certifiant ainsi les informations renseignées.

L'attestation sera à transmettre en un **UNIQUE PDF** intitulé « **ARR\_NOM\_Prénom** ».

Pour ce faire, elle devra être déposée sur la plateforme de dépôt en ligne dont le lien d'accès est indiqué dans l'attestation.

Merci de ne pas envoyer de mail à nos services indiquant votre dépôt. Les boîtes à lettres / dépôt sont mises en place dans le but de réduire les envois de mails.

### 3. En fin de mobilité et avant le 31 Août 2022

L'étudiant devra remplir le formulaire [Attestation de fin de mobilité](#) avec les **dates réelles** de sa mobilité.

Une fois la saisie en ligne du formulaire terminée, l'attestation au format pdf sera automatiquement générée. L'étudiant devra la faire dater, signer et tamponner par l'établissement d'accueil\*, certifiant ainsi les informations renseignées.

L'attestation sera à transmettre en un **UNIQUE PDF** intitulé « **FIN\_NOM\_Prénom** ».

Pour ce faire, elle devra être déposée sur la plateforme de dépôt en ligne dont le lien d'accès est indiqué dans l'attestation.

Merci de ne pas envoyer de mail à nos services indiquant votre dépôt. Les boîtes à lettres / dépôt sont mises en place dans le but de réduire les envois de mails.

#### 4. Paiement de la bourse :

L'intégralité de la bourse sera versée après traitement et validation de la conformité de l'attestation de début de mobilité. En cas d'interruption de la mobilité ramenant sa durée à moins d'une semaine, l'étudiant sera tenu de reverser l'intégralité du montant perçu à la Direction des Relations Internationales (DRI).

\* Pour les structures qui ne disposent pas de cachet ou ne pouvant compléter le pdf, un mail, directement issu du service responsable des mobilités de la structure partenaire, devra être adressé à [dri-attestations@unistra.fr](mailto:dri-attestations@unistra.fr) avec en pièce jointe le pdf d'attestation pour confirmer l'exactitude des données renseignées.

#### CHECKLIST / DOSSIER

**Dossier complet à transmettre à votre Correspondant Relations Internationales dans votre composante selon le calendrier indiqué.**

#### DEMANDE UNIQUE UNISTRA PROGRAMME COURT:

1 unique pdf

- [Formulaire unique de demande de bourse](#) à remplir, valider en ligne puis transmettre signé au Correspondant Relations international de votre composante. Seules les informations communiquées via le formulaire seront prises en compte pour le calcul de la bourse.
- Certificat de scolarité de l'Université de Strasbourg** pour 2021/2022
- [Lettre d'acceptation](#) à faire signer, dater et tamponner par la structure d'accueil

A part

- 1 RIB** au nom de l'étudiant émis par une **agence bancaire française (uniquement)**

#### Contact à la Direction des Relations Internationales



Pôle Mobilité Hors Erasmus +  
[dri-bourses@unistra.fr](mailto:dri-bourses@unistra.fr)

Université de Strasbourg / Direction des Relations Internationales  
Maison Universitaire Internationale  
11 Presqu'île Malraux/ 67100 STRASBOURG CEDEX

Direction		
des <b>relations internationales</b>		
	Université de Strasbourg	